



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

- VU** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU** Le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique de l'Etat,
- VU** Le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009,
- VU** Le décret n°2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur,
- VU** les lignes directrices de gestion académiques ;
- SUR** Proposition de Monsieur Le Recteur d'Académie,

ARRETE

Sont inscrits sur la liste principale au titre de l'année 2021 pour une promotion dans le corps des SAENES par liste d'aptitude les personnels dont les noms suivent avec leurs affectations actuelles :

Liste principale :

1. Madame MARTIN Pascale : Lycée Jules Lesven - Brest
2. Madame MARTINEAU Valérie : DSDEN des Côtes d'Armor
3. Madame LEBRET Laurence : Lycée Maupertuis - Saint-Malo
4. Madame BAIL Estelle : Université de Bretagne Occidentale
5. Madame TOFFEL-EVEN Patricia : Rectorat - Rennes
6. Madame MINET Peggy : Collège de l'Aulne - Châteauneuf du Faou
7. Monsieur FLOC'H Jean-Noël : Lycée de l'Harteloire - Brest

Sont inscrites en liste complémentaire au titre de l'année 2021 pour une promotion dans le corps des SAENES par liste d'aptitude :

1. Madame MONTAUZIER Nolwenn : Collège les Chalais - Rennes
2. Madame LE BOURHIS Valérie : Lycée professionnel Emile Zola - Hennebont

Fait à Rennes, le 17 juin 2021

Pour Le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel CANEROT